

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

9. Délibération 1 enfant – 1 arbre

Samuel BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le label « des plus belles fêtes de France » repose sur une démarche qualité qui vient récompenser et valoriser le travail des communes et associations organisatrices de fêtes populaires traditionnelles. L'appel à projet s'ouvre le 1er avril 2025 et se clôture fin mai 2025.

La commune souhaite se rapprocher de ce label pour le projet festif « un enfant-Un arbre » qui consiste à mettre en valeur de manière biannuel ou triennal, le respect de la biodiversité et l'effet des arbres sur notre santé au travers un temps fort intergénérationnel et un parcours d'éveil à la citoyenneté avec différents acteurs mobilisés.

Compte tenu que les inscriptions des familles à l'édition 2025 « 1 enfant- 1 arbre » qui aura lieu le 15 novembre 2025, vont débiter le 15 avril 2025 jusqu'au 30 mai 2025 et que le plan d'aménagement est en cours d'étude, le budget prévisionnel est établi sur le coût de l'édition 2023 et une majoration supplémentaire sur l'aménagement du terrain. En effet, le projet se situera sur une parcelle dont une préparation de terrain est plus conséquente (étude de sol en cours et apport de terre végétale à prévoir).

I. Présentation du projet édition 1 enfant-1 arbre 2025.

Le projet a pour but de planter des arbres avec les familles du territoire, et au travers d'un parcours d'éveil à la citoyenneté, de faire découvrir les bienfaits des arbres sur la santé, apprendre à planter un arbre et l'entretenir. La 2nd édition se déroulera sur le terrain « le pré vaux Houssard (parcelle B473) » qui est accessible rue André Malraux face au terrain de bicross et à proximité du gymnase du Val de Vire.

Ce terrain propriété de Vire Normandie est inexploité depuis des années pour autant certains usages ont été observés (pêche, promeneurs, VTT). Néanmoins, ce terrain reste méconnu car l'accès semble privé (barrière) et non identifié comme une zone d'aménagement naturel et récréative à l'usage de tous. Ce terrain sera l'occasion pour la collectivité d'avoir une vision à long terme et de phaser le projet sur plusieurs années (inventaire à faire et à communiquer sur le terrain, sensibiliser les utilisateurs sur l'apport des zones humides, les essences locales, faire participer l'association et/ou les fédérations de pêche, les techniciens rivières et d'autres acteurs sur la reconstitution des berges et leur entretien...). De plus, ce site permet par sa

Accusé de réception en date de 15/04/2025 à 10h00

014-200060176-20250415-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

A court terme, l'enjeu du projet 2025 est d'offrir un espace pour les familles afin de découvrir un terrain riche en biodiversité tout en créant un îlot de fraîcheur à proximité d'un quartier d'habitats collectifs et d'habitats individuels minéral. Pour cela, il nous faut relever un premier défi. Ce site est aujourd'hui à proximité de la station d'épuration qui peut générer des nuisances olfactives. Il est donc prévu en priorité de créer un corridor végétal le long de la STEP avec un choix d'espèces permettant une barrière naturelle au vent tout en incorporant des essences aux propriétés olfactives pour améliorer le cadre de vie des habitants.



15428 m² BC002 dont 14890m² d'espace boisé classé



Dans le cadre du partenariat, les associations « croqueurs de pomme » et « le bocage perché » réitèrent leur engagement pour participer au choix collectif des essences et du plan d'aménagement global. La participation des bénévoles de ces associations pour accompagner individuellement les familles à la plantation et l'entretien sera de nouveau à l'honneur le 15 novembre 2025.

Le repas pour l'ensemble des bénévoles et agents qui s'engagent tout au long de la journée sera réalisé pour cette édition par le restaurant scolaire avec comme fil rouge le bio et le zéro déchet.

Quant au parcours socio-culturel et éducatif, les partenaires suivants sont mobilisés :

- MJC : animations envers les familles sur le thème de la nature (ludothèque, randonnée d'orientation...)
- Conservatoire de musique et de danse : concert pendant l'évènement
- La Halle Michel Drucker : spectacle sur la thématique de l'arbre offert aux familles
- Service jeunesse : réalisation d'activités envers les familles (land art, parcours sensoriel et de motricité)
- Cinéma : séance ciné-tilou goûter offerte aux familles sur un film thématique sur le respect de la nature pour les 2 – 3 ans et leur fratrie.
- Centre socio-culturel : implication des habitants du quartier en amont du projet sur le plan d'aménagement et animation du site à l'avenir comme un lieu de rencontre et d'îlot de fraîcheur dans le quartier. Animation de chantiers participatifs sur le site à court et long terme. Réalisation d'ateliers pyrogravures avec les familles pour apposer plaque des espèces.
- Médiathèque : atelier bébéli sur site, livre sur la nature offerte à tous les enfants du dispositif, carte d'abonnement à la médiathèque gratuite remise aux familles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- Prestataire extérieur : calèche pour conduire les familles du site des animations au site de plantation

014-200060176-20250415-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30

II. Présentation du label « des plus belles fêtes de France ».

Les objectifs sont :

- La stimulation de l'activité économique et culturelle des territoires
- La création de synergies entre les organisateurs de fêtes
- L'échange de pratiques et la formation des porteurs de projet

Les critères du label	Notre projet
→ La fête est ouverte à tous sans discrimination, ainsi qu'à toutes les générations	Ouvert à tous et toutes avec la présence de nouveaux nés pour célébrer la naissance des enfants.
→ La fête est organisée autour de la transmission d'une tradition ou du patrimoine local qu'elle met en avant	Valorisation des essences locales, bocagères et de la biodiversité, chantiers participatifs long terme avec les habitants pour faire connaître ce patrimoine et l'entretenir (arbre, haie...).
→ La fête est organisée dans le respect du patrimoine naturel et historique environnant	Espace boisé classé et zone humide Choix des essences à planter dans le respect de la biodiversité existante et état des sols. Création d'un corridor de biodiversité et de barrière végétale olfactive et visuel sur la station d'épuration
→ La fête s'appuie sur la participation des acteurs locaux (commune, confréries, paroisse, associations, entreprises, etc.)	Projet multi partenarial internes et externes.
→ Les lieux de restauration présents s'appuient majoritairement sur la gastronomie locale	Repas réalisé pour les bénévoles et agents des services par le restaurant scolaire qui dispose d'une serre maraîchère en régie
→ La fête a un fort impact (nombre de visiteurs, visibilité, dimension pédagogique)	300 personnes sur la 1 ^{ère} édition, vision plus large pour la 2 nd car elle va valoriser un lieu naturel à construire pour les habitants de Vire Normandie et notamment du quartier du Val de Vire son rayonnement sera donc plus large (1 000 à 2 000 personnes). Il s'agit d'un terrain qui fera l'objet d'animation au long terme avec une fête biennale sur les différentes phases du projet.
→ Le budget de la fête est au maximum à l'équilibre	Obligation réglementaire pour les collectivités d'équilibrer leur budget.
→ L'équipe porteuse du projet est intergénérationnelle	Les familles viennent entre grands parents, oncles, tantes, amis et les bénévoles et agents sont de tout horizon et pyramide des âges.
→ La fête déploie des outils de communication et de promotion innovants et régulièrement mis à jour	→ Campagne d'inscription pour les familles avec une campagne ciblant les écoles et les crèches → Invitation des familles par texto et feedback par texto tout au long du projet → Adresse email dédié au projet
→ La fête valorise la langue française ou les langues vernaculaires	→ Essences des arbres mis en valeur sur leur histoire avec racines latines

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30

Les engagements de la collectivité	Les engagements de l'association
<ul style="list-style-type: none"> → Respecter les critères du label et toujours chercher à améliorer votre fête en termes de qualité et de visibilité → Déployer une stratégie en faveur de la transmission du patrimoine culturel immatériel → Suivre la formation gratuite au mécénat proposée par l'association (en distanciel) → Contribuer au financement des activités du label et de l'association par le versement de la cotisation annuelle prévue → Apposer le logo et la marque du label sur l'ensemble des supports de communication de la fête (affiches, site internet, prospectus, etc.) → Afficher le panneau de signalisation routière à l'entrée de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> → faire bénéficier de l'ensemble de ses avantages et services → valoriser et faire connaître votre fête par tous les moyens de communication dont elle dispose, y compris auprès de ses partenaires → proposer une participation au casting de ses émissions télévisées → inviter à l'ensemble des événements du réseau → faire bénéficier de réductions de ses partenaires

III. Le Budget.

Action	Montant HT
Achat des arbres (inclus accessoires tuteurs...)	6 000€
Actions sociales éducatives et culturelles	5 000€
Aménagement du terrain	6 000€
Communication (externe, affiche sur site, panneaux d'informations)	2 000€

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 24 Mars 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 Mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'adhérer à l'association « la plus belle fête du village »,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer l'appel projet « un enfant-Un arbre » auprès de l'association « les plus belles fêtes de France » pour une subvention de fonctionnement et investissement à hauteur de 10 000€ soit environ 50% du projet.
- A solliciter tout organisme financeur dans le cadre de ce projet.
- A signer toute convention de mécénat utile à ce projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 06

Le 07 Avril 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} avril 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles			<input checked="" type="checkbox"/>	
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Joël DROULLON
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	Régine RENAULT
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBURE Joann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250415-09-DEP

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de VIRE le 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/09 du 7 avril 2025 à 20h30